



## **LA GAZETTE VARENNAISE N°4**

CHERS VARENNAIS ET VARENNAISES

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**9 SEPTEMBRE 2014**

L'an deux mil quatorze et le neuf du mois de septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel des séances, sous la présidence du Maire, Malou DENIS.

**Présents** : Mmes DENIS Malou, DUCRET Annick, VOYARD Fabienne, PRIORESCHI DIZIAIN Gwénaëlle, VAN BOCKHOVE Hillegonda, MAURON Sandra, MM. MASTALERZ Jean-Pierre, BERNARD Claude, SAUSSOIS Olivier, BESSIERES Gérard.

**Excusée** : Mme VOGT Véronique qui donne pouvoir à Mme DUCRET Annick.

**Secrétaire** : Mme MAURON Sandra.

### **CREATION DE POSTE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un poste d'Adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à hauteur de 25h00 par semaine.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents utiles à ce dossier.

### **GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à la garantie de maintien de salaire proposée par la Mutuelle Nationale Territoriale, pour les employés communaux, sans participation de la part de la commune.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents utiles à ce dossier.

### **PARTICIPATION MUTUELLE**

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour une participation à une mutuelle pour le personnel communal. La délibération sera prise lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

### **CONVENTION SATE**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 83-8 du 7 janvier 1983 sur la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le décret n° 2007-1868 du 26 décembre 2007 relatif à l'assistance technique départementale,

Vu le décret 2006-430 du 13 avril 2006 définissant les communes rurales,

Vu le projet de loi clarifiant l'organisation territoriale de la République,

Vu la délibération du conseil général en date du 27 juin 2014,

Considérant que le conseil général propose une assistance technique dans les domaines de la voirie définie dans la convention présentée en annexe à la présente délibération,

- autorise l'intervention du service départemental d'assistance publique pour la voirie et l'aménagement du territoire pour les missions précisées dans la convention annexe
- approuve le montant de la contribution de la commune arrêtée selon le barème départemental à 323.96 € pour l'année 2014; étant entendu que ce barème sera révisé pour les années suivantes selon les modalités indiquées à l'article 6 de la convention,
- habilite le maire à entreprendre toute démarche et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **ALARME TYPE 4 + ECLAIRAGE ESCALIERS ECOLE**

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour l'installation d'une alarme de type 4 et l'éclairage de sécurité pour les escaliers à l'école.

### **PRIX DU LOT AFFOUAGE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le prix du lot d'affouage à 25 € pour l'année 2014 – 2015.

### **BAIL GARAGE MARTINET**

Mme DUCRET Annick, 1<sup>ère</sup> Adjointe, présente à l'assemblée le bail établi au nom de M. MARTINET Jean-Marc, relatif à la location du garage situé place de l'Eglise à Varennes sur Amance.

La rédaction de ce document n'étant pas conforme à la réglementation, Mme DUCRET présente à l'assemblée un nouveau bail annexé à la présente délibération.

Après analyse de ce document, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce bail qui débutera au 1<sup>er</sup> octobre 2014, pour un prix mensuel de location fixé à 250 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce bail, ainsi que toutes les pièces qui seraient utiles à ce dossier.

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 300 € à l'association des sapeurs pompiers de Bourbonne (compte 657405).

### **MODIFICATIVE DES TRAVAUX**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la modification de l'agencement de la salle des associations (+5 à 6 m2).

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **ASSAINISSEMENT**

Il est rappelé rapidement le dossier « assainissement », un rapport examen sera présenté en 2015, et un devis des travaux sera à réaliser en 2016.

#### **RIDEAUX**

La commune de Varennes a effectué l'achat de rideaux pour l'école maternelle, dans l'attente que la CCVA fasse l'acquisition de rideaux conformes à la réglementation.

#### **POINT DE SERVICES PUBLICS**

Un bilan financier concernant les travaux du point de services publics est présenté à l'assemblée. Le document est consultable en mairie. Le mobilier est à ajouter : 5 150.20 € et petite salle des fêtes accessibilité : 7 299.86 (payables en investissement).

La séance est levée à 22h50.

### **INFOS DIVERSES**

- **Le RAMASSAGE DES POUBELLES :**  
     JAUNE :       SEMAINE IMPAIRE  
     BLEU :        SEMAINE PAIRE
- DEMANDE DE TRAVAUX
- Ravalement, toiture, changement porte, construction de moins 20m3  
   Réponse donnée :
- sous 2 mois si vous êtes dans le périmètre de 500m de l'église à vol d'oiseau
- et 1 mois en dehors de ce périmètre.

### **NOS AMIS LES BÊTES**

Régulièrement des habitants trouvent des déchets canins devant leur maison, merci de surveiller vos animaux et de les mener en dehors de ces zones et dans le village les tenir en laisse (passible d'un PV).

Nous vous rappelons qu'il vous faut signaler en mairie, la présence chez vous de chien relevant de la 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie :

1<sup>ère</sup> catégorie : PIT-BULL, BOERBULLS, TOSA,

2<sup>ème</sup> CATEGORIE : STAFFORDSHIR TERRIER, AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER, ROTTWEILLER.

Ils doivent être muselés et tenus en laisse.

### **DECHETTERIE MOBILE.**

Au 1<sup>er</sup> octobre, les horaires changent : 13h30 - 17h.

### **TROTTOIRS :**

Sur les routes départementales : rue de la Louvière, place de l'Eglise, rue Varandelle, rue Ste Barbe et rue du Pâquis, les trottoirs de ces routes départementales sont réglementées et appartiennent au Conseil Général.

Les travaux doivent faire l'objet d'une demande au Conseil Général de Montigny le Roi.

### **A VOTRE DISPOSITION :**

Au secrétariat de la mairie, aux heures d'ouverture, un cahier de doléances et de réclamations est mis à votre disposition.

### **DOCUMENTS D'ANALYSE DE L'EAU :**

Ces courriers nous sont envoyés une fois par trimestre. Voir en annexe ceux de juillet.

### **A VENDRE :**

Remorque (non homologuée) pour tracteur. Elle est visible dans les locaux de la mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat.

Mise à prix : 600€. Déposer votre proposition sous enveloppe à la mairie.

Ouverture des enveloppes le : **3 novembre à 11h en présence des personnes intéressées.**

### **DATE A RETENIR**

11 NOVEMBRE 2014 à 11h30 : cérémonie aux monuments, la Marseillaise sera chantée par les enfants de l'école de Varennes.

### **Club des anciens**

Réouverture du club le **jeudi 09 octobre 2014 à 14h.**

### **NATUR'AILES**

- 26 Octobre : Création de lutins et farfadets
- 16 Novembre : taille au verger
- 06 Décembre : décorations de Noël.

Pour les inscriptions à ces ateliers : s'adresser au siège  
ou N° de TEL : 03 25 84 31 46

### **AMICALE ST GENGOULF**

- 12 octobre 2014 : loto
- 10 novembre 2014 : moules frites
- 30 novembre 2014 : téléthon

### **ASSOCIATION DE L'EGLISE**

16 novembre 2014 : théâtre, troupe de Chalindrey

### **REMERCIEMENTS :**

Paul et Caroline LOGAN tiennent à remercier le Maire et les habitants de Varennes pour le cadeau offert à l'occasion de la naissance de leur petite fille, ISABELLA. Ils sont très touchés par notre gentillesse.

**Contrôle sanitaire des  
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Chaumont , le 21 juillet 2014

MONSIEUR LE MAIRE  
MAIRIE DE VARENNES-SUR-AMANCE  
Mairie  
52400 VARENNES-SUR-AMANCE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :  
**CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'A.P.**

**VARENNES-SUR-AMANCE**

---	Type	Code	Nom		
Prélèvement		00047024			Prélevé le : mardi 08 juillet 2014 à 10h35
Unité de gestion		0441	VARENNES-SUR-AMANCE		par : LABORATOIRE BIOSANTE
Installation	UDI	001490	VARENNES-SUR-AMANCE		Type visite : D1
Point de surveillance	P	0000001602	VARENNES-SUR-AMANCE		
Localisation exacte			CAFE DE LA POSTE 14 RUE VARANDELLE	Commune	VARENNES-SUR-AMANCE

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>					
Température de l'eau	20,5 °C				25,00
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>					
pH	7,8 unitépH			6,50	9,00
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>					
Chlore libre	<0,05 mg/LCl2				

**Analyse laboratoire**

Analyse effectuée par : LABORATOIRE BIOSANTE, CHAUMONT 5202  
Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00047012 Référence laboratoire : 5214072522

**CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES**

Coloration	<15 mg/L Pt				15,00
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				

**MINERALISATION**

Conductivité à 25°C	363 µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----------	--	--	--------	---------

**PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES**

Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L				0,10
Nitrates (en NO3)	<2,0 mg/L		50,00		

**PARAMETRES INVALIDES**

Turbidité néphélogométrique NTU	<0,50 NTU				2,00
---------------------------------	-----------	--	--	--	------

**PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES**

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

**Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00047024)**

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Délégué Territorial Départemental  
le Technicien Sanitaire Chef  
Patrice GRANDJEAN